

## GRESSE INFOS N°30



## "EDITO"

Chères Gressoises et chers Gressois,

Nous aurons terminé les agapes de fin d'année et du nouvel an lorsque vous lirez ces lignes ; nous serons dans la période agréable des vœux.

Je vous souhaite, et à ceux qui vous sont chers, une année 2015 avec une bonne santé pour accomplir vos projets, du temps pour en profiter et la présence de vos proches pour partager.

Que celles et ceux qui vivent une période difficile ne perdent pas l'espoir et trouvent en 2015 le dynamisme et la chance nécessaire pour atteindre des temps meilleurs.

Je souhaite pour notre commune de poursuivre les efforts commencés pour un meilleur « vivre ensemble » ambitieux malgré une année annoncée financièrement plus difficile.

Tous les élus et agents municipaux, j'en suis convaincu, travailleront de concert pour la réalisation de ce bel objectif humain, complété par des projets plus matériels mais tout aussi important car impactant notre quotidien.

Par exemple :

L'activation du PLU dû à la mise en application de la loi ALUR, le démarrage du chantier de la mise aux normes de la station d'épuration.

D'autres sujets requerront également notre attention, comme le devenir de la communauté de communes, la poursuite d'un TAP apprécié des enfants (je renouvelle mes remerciements aux bénévoles), l'usage de notre forêt, de nos pâturages, etc..

**Nous inaugurerons la Maison du Grand Veymont le vendredi 30 janvier 2015 à 11 heures.**

J'ai invité, comme il se doit, ceux qui nous ont aidés à cette réalisation mais aussi ceux avec qui nous souhaitons partager notre joie et ceux à qui nous voulons montrer ce nouveau bâtiment.

**Surtout je vous invite : VOUS, car cette Maison du Grand Veymont est avant tout la VOTRE.**

Soyez fier de vivre à Gresse en Vercors, nous avons retrouvé notre pépite.

Vous trouverez en dernière page votre carton d'invitation auquel je vous demande de répondre dans le délai indiqué pour une bonne organisation. Merci de votre aide.

## SOMMAIRE

EDITO.....	1-2
Un nouvel adjoint.....	2
Panneaux de rue.....	2
Nouvelle animatrice.....	3
Info Recensement.....	3
Exercice PCS.....	4
Règlement MG.....	5- 6
Marché Noël.....	8
Bilan GEVA.....	7
Infos déchets.....	9 - 10
Emploi - Calendrier.....	11
Invitation MG.....	12

Cette réhabilitation s'est terminée globalement dans les temps impartis.

Quelques esprits chagrins feront remarquer ceci ou cela, ils auront raison, mais nous ne devons pas oublier qu'un tel chantier réalisé en neuf mois est un petit exploit.

Un grand merci à tous ceux, intra ou extra muros, qui y ont contribué.

Réhabilitation exceptionnelle et innovante par son mode de gestion de l'énergie et son chauffage additionnel.

Bien sur nous «essuyons les plâtres» ; c'est le prix à payer pour être pionnier mais ceci nous permettra, en premier lieu, de très sérieuses économies d'énergie.

## "EDITO" (SUITE)

Comme vous l'avez remarqué nous travaillons à améliorer le «Gresse Infos». Papier de meilleure qualité, nouveau style graphique, photographies mieux mises en valeurs. Le «Gresse Infos» n'est pas qu'un journal d'information locale ; il est diffusé et lu bien au-delà du Trièves et du Vercors. Il est un vecteur de notre image.

Bien à vous,

Alain ROUGALE  
Maire

Vice Président CdC du Trièves, en charge du Tourisme et des sentiers.

PS : Pour limiter les dépenses de réception je ne ferai pas cette année de cérémonie spécifique de vœux ; nous nous retrouverons le 30 janvier ; nous serons dans les délais traditionnels.

**Prochain Conseil Municipal  
le Mardi 3 février à 20H.**

Comptes-rendu disponibles  
sur [www.gresse-en-vercors.fr](http://www.gresse-en-vercors.fr)  
rubrique Municipalité

**Pensez à  
communiquer  
votre N° de  
téléphone portable  
afin d'être informé  
en cas d'alertes  
météo ou de  
déclenchement du  
PCS (plan  
communal de  
sauvegarde).**

Les numéros sont  
recueillis en Mairie  
ou à l'adresse élec-  
tronique suivante :  
[mairie@gresse-en-vercors.fr](mailto:mairie@gresse-en-vercors.fr)

## DES RUES BIEN NOMMÉES !

Sous l'impulsion du conseil municipal et de la volonté de Monsieur le Maire depuis le mois d'avril dernier, les rues de notre jolie commune ont vu le fleurissement de panneau à fond vert et brun indiquant la situation et l'implantation des rues, ruelles et impasses qui ne se traduisaient jusqu'à présent que par quelques de noms de hameaux plus ou moins précis.

Voilà, maintenant, c'est fait ! A quelques petites exceptions tout le monde a une adresse précise. Qu'on se le dise !



## UN NOUVEL ADJOINT AU TOURISME



**MICHEL PECOUL**  
3<sup>ème</sup> Adjoint en charge  
du Tourisme depuis  
le 9 Décembre 2014,  
réside au hameau des Fraysses  
à Gresse en Vercors.

A la séance du conseil municipal du 13 novembre 2014, **CHRISTIAN GODEAU**, 3<sup>ème</sup> adjoint en charge du tourisme, a indiqué sa volonté de démissionner de sa fonction de 3<sup>ème</sup> adjoint tout en restant conseiller municipal.

Il a précisé que son manque de temps le pénalisait gravement dans l'examen des dossiers et la charge de sa fonction.

Il a indiqué qu'il assumerait ses fonctions jusqu'à la désignation d'un nouvel adjoint en remplacement.

Sa démission a été acceptée et Monsieur le Maire a remercié chaleureusement Christian GODEAU de son engagement.

A la séance du 9 décembre 2014, deux candidats conseillers municipaux se sont présentés au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint : **MICHEL-PIERRE PÉCOUL, JEAN-PAUL LIÉVEAUX.**

Après vote à bulletin secret, MICHEL-PIERRE PÉCOUL a obtenu 7 voix, JEAN PAUL LIÉVEAUX 3 voix, 1 abstention.

**MICHEL-PIERRE PÉCOUL a ainsi été nommé adjoint au tourisme.**

Bien connu des gressois, il est actuellement directeur du SIVOM du lac de Monteynard pour la saison estivale et moniteur de ski à l'ESF l'hiver.

Nous souhaitons un bon parcours à Michel qui devra s'investir dans des dossiers touchant le cœur même de la station.

## LE PLEIN DE NOUVELLES ACTIVITÉS POUR LES VACANCIERS !

Embauchée pour cette saison 2014/ 2015, **LARA JEANJEAN, chargée de l'animation**, a proposé de nombreuses activités aux vacanciers de la première semaine de vacances de Noël, qui n'ont malheureusement pas pu skier.

Théâtre, défis familiaux, jeux créatifs, etc, Lara fourmille d'idées pour proposer à tous, des activités autour de la neige mais pas seulement !

A 25 ans, Lara est maman d'un petit garçon de 4 ans. Elle a toujours été attirée par l'animation et la communication, et est passionnée par tout ce qui touche à l'événementiel.

Elle a notamment participé à des manifestations artistiques comme des comédies musicales et des pièces de théâtre. Elle a également enseigné le théâtre à des enfants, ados et adultes en cours particuliers ou dans les écoles et collèges.

"Ce qui me plaît dans ce métier c'est le contact social, le fait que chaque événement soit différent et le côté créatif. Il faut savoir s'adapter et être toujours réactif car l'expérience m'a ap-



pris que rien ne se passe comme prévu. L'important est de se rendre disponible afin de répondre au mieux aux attentes des clients." nous a confié Lara dès son arrivée.

"C'est tout à fait la configuration actuelle pour la station de Gresse en Vercors de part le manque de neige ou alors en cas de chutes de neige." a-t-elle ajouté.

C'est en s'appuyant sur des professionnels passionnés comme Lara, que notre station diversifie son offre touristique et garanti une animation de qualité pour la saison d'hiver.



**Cette année, vous allez être recensé(e). Le recensement se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015.**

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies ...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population: âge, profession, moyens de transport, conditions de logement ...

Au niveau local, il sert notamment pour ajuster l'action publique aux

besoins des populations :

- décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.)

- préparer les programmes de rénovation des quartiers,

- déterminer les moyens de transports à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

**C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.**

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit présenter. Il est tenu au secret professionnel.

Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.



Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr). Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Alain ROUGALE

## COMPTE RENDU DE L'EXERCICE P.C.S.

Exercice Plan Communal de Sauvegarde.

Montage et animation de l'exercice : Frédéric Martin

Évaluateurs et lieu d'observation : Sébastien Vallier – Terrain / Frédéric Martin – Mairie

### Rappels des objectifs de l'exercice :

- Vérifier la procédure du P.C.S.
- Tester les procédures d'alerte.
- Tester la procédure d'évacuation
- Tester le fonctionnement du P.C.C.
- Durée de l'exercice : 2h30
- Date: Vendredi 14 novembre 2014 à 9h00

**Le scénario : Crue rapide de la rivière «Gresse» menaçant plusieurs habitants.**

### SYNTHÈSE ET PROPOSITIONS D' ACTIONS CORRECTIVES

#### 1) Déclenchement, mise en place du P.C.S., armement du Poste de Commandement Communal

(P.C.C.) et des cellules :

Point positif : réalisé selon la procédure

Point à améliorer : limiter le nombre d'intervenant pour la mise en place des cellules

#### Propositions d'actions correctives :

le DOS, un technicien ou expert et 2 secrétaires maximum pour créer les cellules.

#### 2) Alerte et information de la population :

Points positifs : alerte réalisée après réflexion sur l'évacuation

Points à améliorer : établir un communiqué type pour répondre aux appels des habitants mais aussi à la presse.

Propositions d'actions correctives: établir un communiqué avant l'envoi des sms. Choisir un élu pour les

relations avec la presse.

#### 3) Capacité des cellules du P.C.C. à accomplir leurs missions :

##### a) Cellule commandement

Points positifs : bonne réflexion et anticipation

Points à améliorer : se cloisonner pour travailler dans le calme

Propositions d'actions correctives: choisir un bureau, laisser la salle du conseil disponible.

##### b) Cellule accueil:

Points positifs : vérification de la présence de sanitaires, de chauffage et accès handicapés.

Points à améliorer : prendre le livret de «recensement des évacués»

Propositions d'actions correctives : RAS

##### c) Cellule logistique:

Points positifs : parcours intégral de la zone de risque

Points à améliorer : RAS

Propositions d'actions correctives : RAS

#### 4) Points particuliers du PCS :

- Les transmissions.

- Réactivité et respect des consignes de sécurité en cas d'évacuation ou de mise à l'abri de la population.

Points positifs : utilisation des radios

Points à améliorer : répartition et choix du canal à prévoir en amont – choisir une salle communal en priorité pour l'accueil des évacués - utilisation des porte voix.

Propositions d'actions correctives : Rajout d'un rappel dans le PCS.

#### 5) Synthèse des axes d'amélioration :

- Dès l'information d'un risque potentiel, le secrétariat de mairie ou un représentant devra renseigner la fiche «RENSEIGNEMENTS DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE».

- Suivre le plan pour éviter les doublons ou les oublis.

- un plan de la commune pour sectoriser les actions

- un tableau ou paper-board pour les sorties des engins

- faire rapatrier les porte voix et les radios au PCC

- Choisir une salle communale en priorité pour les évacués.

- Exercice à refaire régulièrement (24 mois).



## Quelques règles pour usage collectif optimisé !

Règlement intérieur de la salle polyvalente et de la salle hors sac de la MAISON DU GRAND VEY-MONT à GRESSE EN VERCORS

### Article 1 : Dispositions générales

La salle ne pourra être louée que deux fois par an au même foyer ou à la même association, sauf disponibilité.

Le présent vise à réglementer les activités festives des personnes et associations et non les activités coutumières propres à chacune d'entre elles.

Les réunions statutaires des associations ne pourront avoir lieu les samedi et dimanche.

Les locaux mis à disposition sont :

- une salle pour 151 personnes debout + éventuellement la salle hors sac de 118 personnes debout.
- le hall d'entrée, son sas et sanitaires hommes et femmes.
- une cuisine entièrement équipée.

### Article 2 : Conditions et horaires

La salle est louée :

#### 1 - Repas du midi

Remise des clés à 9 heures le matin et restitution des clés en fin d'après-midi à 16 H 30.

#### 2 - Soirée de 18 heures à 1 heure du matin

Remise des clés à 14h et restitution des clés à 9 heures le lendemain.

#### 3 - Week-end complet

Remise des clés à partir du vendredi fin d'après-midi et restitution des clés à 9 heures le lundi matin, sachant que le week-end commence le vendredi soir. Pas de soirée le dimanche soir.

Il est précisé que pour cet hiver 2014/2015, la réservation pour le repas de midi ne sera pas admise ; les salles risquant d'être occupées par la clientèle ski de la journée.

Une seule location de soirée par week-end sera possible.

En cas de retard dans la restitution des clés, il sera demandé au locataire le montant d'une demi-journée supplémentaire.

Conformément aux règles en vigueur dans les lieux publics, la salle devra être libérée par le public au plus tard à une heure du matin (Cette réglementation concerne uniquement les manifestations publiques et non les soirées privées). Un délai de une heure est accordé aux organisateurs pour la remise en ordre des locaux (nettoyage et remise en place des chaises et tables) Tout délai supplémentaire, justifié par des circonstances particulières, devra faire l'objet d'une autorisation expresse.

**Les utilisateurs doivent veiller au respect du voisinage et éviter les nuisances sonores en limitant le volume sonore, et en maintenant les portes et les fenêtres fermées pendant les manifestations.**

### Article 3 : Montant de la location :

**Les associations locales bénéficieront d'une soirée en WE gratuite de leur choix dans l'année. Au-delà la tarification leur sera appliquée.**

**En semaine les associations locales pourront utiliser la salle gratuitement.**

Un chèque de caution de 1500€ devra être déposé en mairie à la réservation, soit quinze jours avant la date de la location accompagnée des documents signés.

Un chèque de garantie de ménage de 200 € sera également demandé.

La caution sera restituée dans les huit jours suivant la location, si aucune dégradation n'a été constatée et si le règlement a été respecté. Le chèque de garantie de ménage sera restitué si la salle est restituée dans un parfait état de propreté.



	Salle polyvalente			Salle Hors sac			Salles polyvalente + hors sac		
	Repas du Midi	Soirée (18h-1h)	Week-end Complet	Repas du Midi	Soirée (18h-1h)	Week-end Complet	Repas du Midi	Soirée (18h-1h)	Week-end Complet
Habitants de Gresse	150 €	200 €	300 €	105 €	140 €	210 €	195 €	260 €	390 €
Associations gressoises à entrées gratuites	40 €	80 €	100 €	28 €	56 €	70 €	52 €	104 €	130 €
PERSONNES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES	300 €	500 €	900 €	210 €	350 €	630 €	390 €	650 €	1 170 €

## Quelques règles pour usage collectif optimisé ! (suite)

### Article 4 : Ordre, hygiène et propreté

Les utilisateurs s'engagent à respecter scrupuleusement le plan de rangement affiché dans la salle. Nous attirons particulièrement l'attention des utilisateurs sur l'importance de ce rangement.

Les bougies et tous feux ouverts sont interdits ; il est également interdit de planter des clous, des punaises, des agrafes...dans les murs et sur les poutres. Les utilisateurs devront s'assurer à leur départ, que toutes les lumières sont éteintes et les portes et les fenêtres fermées.

Propreté, hygiène : la salle et ses annexes doivent être restituées

dans un parfait état de propreté : l'utilisateur devra apporter ses propres sacs poubelles et utiliser les dosettes de produits fournies au moment de la location.

Les abords de la salle devront être laissés propres et sans dégradation, en particulier sans débris de verre ni mégots. Si ce n'était pas le cas, la mairie ferait nettoyer les lieux aux frais du locataire.

Les utilisateurs utiliseront les containers prévus à cet effet pour jeter leurs déchets. Ils devront également emporter les verres usagés et les déposer dans les bennes à verre de la commune. Les animaux ne sont pas admis dans la salle.

### Article 5 : sécurité

Au regard des normes de sécurité, le nombre de personnes admises dans la salle est de 151 personnes pour la salle polyvalente et 118 personnes pour la salle hors-sac.

Les issues de secours devront rester dégagées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ainsi les organisateurs devront s'assurer que les véhicules stationnent sur les em-

placements prévus et ne gênent pas l'accès à la salle, l'évacuation des locaux, ni l'intervention des véhicules de sécurité et de secours.

Les installations d'électricité et de chauffage ne doivent en aucun cas être modifiées. Les dispositifs de sécurité ne doivent être manipulés qu'en cas d'urgence. Toute utilisation même accidentelle des extincteurs devra être signalée.

Les utilisateurs sont tenus d'assurer leur service d'ordre avant, pendant et après leur manifestation.

La mairie décline toute responsabilité en cas de vols de matériel ou d'effets entreposés dans la salle.

Conformément à la loi EVIN, les utilisateurs doivent veiller au respect de l'interdiction de fumer à l'intérieur de la salle.

**La responsabilité de l'utilisateur sera engagée en cas de non respect du règlement et des consignes énumérées ci-dessus. L'utilisateur pourra être sanctionné par une amende prise sur le montant de la caution et par l'interdiction de relouer la salle communale.**



## Marché des Mères Noël, une affaire qui marche !

La 5ème édition du marché des mères Noël s'est déroulée le 21 Décembre dernier dans les galeries commerciales de la résidence Les Dolomites.



1200 visiteurs selon le Dauphiné Libéré !

Instauré par l'ex Directrice Carole Battet et Marie-Ange Nouen, responsable de l'Artelier, ce marché a été une très belle réussite.

Toujours sous l'impulsion de Marie-Ange Nouen, les rennes de cette manifestation ont été tenues par les bénévoles du **Tennis Club du Grand Veymont**, toute nouvelle association gressoise.

Ce marché a regroupé 40 exposants du territoire qui proposaient gastronomie et artisanat. Cela a permis aux nombreux visiteurs de compléter leurs achats à 3 jours de Noël. Les producteurs



La Bar à Huîtres très apprécié des connaisseurs !

et artisans ont tous été satisfaits de leur participation puisqu'il s'agit d'un des rares marchés de Noël ayant lieu juste au début des vacances scolaires et profitant ainsi de la fréquentation des nombreux touristes.

Au chaud et à l'abri, les visiteurs ont également pu se restaurer au Bar à Huîtres tenu par le Tennis Club du Grand Veymont. Barbes à papa, crêpes, pop corn, étaient également proposés tout au long de l'après midi.

Pour animer cette belle journée, plusieurs temps forts ont été organisés, avec notamment une très belle prestation de Cors des Alpes, assurés par 3 souffleurs de l'Appel des Muandes, sur la place ensoleillée des Dolomites face au Grand Veymont.



Installé devant la Résidence, l'alambic de Ambix Distillation a constitué une véritable attraction. Monsieur Pernet, passionné par son métier, a pris beaucoup de plaisir à expliquer les coulisses de la fabrication de liqueurs de fruits.

La grande majorité des commerces, restaurants et acteurs économiques du territoire, a of-

fert des lots pour les 2 tirages de la tombola. Près de 50 participants aux tirages ont ainsi gagné des repas chez nos restaurateurs, des forfaits, des locations d'équipements, des bons d'achat ...

La journée s'est terminée avec l'arrivée très suivie d'un magnifique Père Noël qui a distribué aux enfants les friandises offertes par FranceLoc et Sandrine Ruard, Directrice de la Résidence.



Le Père Noël et ses lutins ...



## Un premier bilan de la saison de Noël

En partenariat avec l'Office de Tourisme et les Remontées mécaniques, l'équipe de Gresse en Vercors Animations (GEVA) a organisé diverses manifestations pendant les vacances de Noël.

La première semaine, malgré l'absence de neige, les visiteurs ont été satisfaits de la réactivité de la station, et de la diversité des activités proposées par les prestataires, l'animatrice et GEVA.

Clou de la semaine, la présence du Père-Noël et de ses lutins au cœur du village, pour un green chaud illuminé par un lâcher de lanternes en papier avec plus de 200 personnes.

Cette première semaine, 356 personnes ont franchi la porte de l'office de tourisme pour se renseigner principalement sur les

balades possibles, mais également sur les animations organisées.

Le site internet [www.gresse-en-vercors.fr](http://www.gresse-en-vercors.fr) a enregistré 8497 visites.

La deuxième semaine, nos visiteurs ont eu la chance de profiter d'une belle neige poudreuse tombée en début de séjour. Près de 300 personnes ont assisté au spectacle enflammé de Bastien et à la descente aux flambeaux. Beau succès également pour toutes les soirées au cinéma, pour l'astronomie et pour l'atelier « sculpture sur bois ».

Cette deuxième semaine, ce sont 416 personnes qui sont venues se renseigner à l'office de tourisme, et 17 851 visites sur le site internet. Pour la suite de la saison touristique, le programme est déjà bouclé.

En janvier, deux journées de découverte des activités de glisse avec les remontées mécaniques et le foyer nordique étaient organisées. Le premier, « Osez Le

Nordique » initialement prévu le 11 Janvier a du être reporté en raison du manque d'enneigement. La « Fête du ski et de la neige » a été maintenue le 18 janvier.

Pour les vacances d'hiver, 1 spectacle familial par semaine est prévu chaque mercredi au cinéma Le Scialet (voir le calendrier en page 11).

Lors du goûter de Noël, fin décembre, tous les enfants de l'école de Gresse en Vercors ont reçu en cadeau une entrée gratuite pour chaque spectacle à l'initiative conjointe du SOU des écoles et de

Alors que toutes les animations sont prêtes pour cet hiver, l'équipe de GEVA travaille déjà sur la saison estivale (Fête de l'Alpage, concerts estivaux, autres événements). Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

Françoise Martin  
Gresse en Vercors Animations



Arrivée du Père Noël et de ses lutins le soir du 24 Décembre à l'Office de Tourisme ...



## Evolution du service de collecte des ordures ménagères

2015 .. 2016 .. 2017



Lors du conseil du 15 septembre dernier, les conseillers communautaires, après avis favorable de la commission Déchets, ont approuvé la mise en place d'une nouvelle organisation du service de collecte des déchets ménagers. C'est le point de départ d'une importante réforme planifiée sur 3 ans. Nous souhaitons vous informer des raisons et des incidences de ce projet ambitieux pour le territoire.

Comme vous le savez, les collectivités territoriales vont devoir rapidement s'adapter dans les années à venir à la baisse des dotations de l'État et des aides des financeurs traditionnels (Région, Conseil Général,...) et à des mesures fiscales (hausse de la TVA, de la taxe sur les carburants, de la taxe sur les déchets,...) qui auront des répercussions à court terme sur le coût des services publics et par conséquent sur le prix payé par l'utilisateur. La Communauté de communes du Trièves est par conséquent dans l'obligation de trouver des solutions pour maîtriser ses dépenses avant d'envisager toute augmentation de la fiscalité.

Pour maintenir une redevance de base à 148 € et améliorer l'efficacité du dispositif de collecte, la nouvelle organisation de la collecte des déchets ménagers permettra dans les 3 années qui viennent :

- De renouveler des camions de collecte vieillissants et coûteux en entretien (30 000 € en 2014) et d'as-

surer une collecte sur l'ensemble du territoire avec 2 camions au lieu de 3 actuellement.

- De diminuer les kilométrages de tournées (plus 1000 km par semaine actuellement contre moins de 800 km dans la nouvelle tournée) et par conséquent de diminuer le coût de la collecte et les rejets en CO2.

- De proposer des solutions de proximité aux habitants pour la gestion des déchets verts et fermentescibles (distribution de composteurs individuels, développement du broyage à domicile,...)

- De renforcer la pratique du tri à travers des campagnes de communication régulières.

- D'aménager des espaces de tri grâce à l'installation de containers semi enterrés et ainsi assurer une meilleure intégration paysagère des points de collecte.

- De réorganiser l'équipe Déchets de la communauté de communes en s'appuyant sur de prochains départs à la retraite d'agents qu'il n'est pas envisagé de renouveler et par conséquent de contenir l'évolution de la masse salariale.

- De sécuriser les points de collecte et d'améliorer les conditions de travail des agents en particulier en saison hivernale.

Et enfin, d'harmoniser le service de collecte sur l'ensemble du territoire et donc de respecter l'égalité de l'utilisateur devant le service public.

Il ne s'agit pas de mettre à mal le service actuel mais de le transformer progressivement, de l'adapter aux contraintes du Trièves (territoire de montagne à faible densité : - de 15 habitants au km<sup>2</sup>) et aux capacités budgétaires de la collectivité, en s'efforçant de poursuivre des objectifs de maîtrise des coûts, de qualité de service, de proximité et de respect de l'environnement.

Le service Déchets de la communauté de communes travaille d'ores et déjà en étroite collaboration avec les maires et les membres de la commission pour définir les futurs points de regroupements et ainsi tenir compte des spécificités et contraintes de chaque commune.

Nous vous invitons à prendre connaissance (au dos) des évolutions du service à venir et nous nous engageons à vous tenir régulièrement informés de l'avancement de projet.



EN SAVOIR + / 04 76 34 11 22

[www.cc-trieves.fr](http://www.cc-trieves.fr)

service aux habitants > gestion des déchets



## Que faire de vos déchets verts ?

### 1 > Compostage individuel et semi-collectif

La CCT vend au prix de 10 euros des composteurs en bois de 600 litres (voir coupon ci-dessous) pour réaliser soi-même son compost. Possibilité également de déposer ses déchets composés exclusivement de matière biodégradable (les rebuts de cuisine ou du potager...) dans les composteurs semi-collectifs gérés en collaboration avec Trièves compostage (<http://trieves-compostage.com>)

### 2 > Service de broyage à domicile

Gratuit en-deçà d'un certain volume, le service permet d'évacuer facilement ses déchets issus des tailles de haies ou d'arbres.

([www.cc-trieves.fr](http://www.cc-trieves.fr) / tél. : 04 76 34 11 22)

### 3 > Apports en déchetteries

Au nombre de trois (Celles, Mens et Monestier de Clermont), elles sont gratuites.

([www.cc-trieves.fr](http://www.cc-trieves.fr) / tél. : 04 76 34 11 22)

**N'oubliez pas : trier c'est pouvoir recycler !**

## Les évolutions prévues sur 3 ans

2015

**Population concernée** > habitants des 8 communes du canton de Clelles

(St-Michel les Portes, Clelles, St-Martin de Clelles, Lalley, St-Maurice en Trièves, Chichilianne, Le Percy, Monestier du Percy)



Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, fin de la collecte des poubelles vertes. Mise en place d'un service d'aide au compostage et au broyage à domicile des déchets.



**Seules les poubelles grises seront ramassées à domicile (collecte en porte à porte)**

2015  
2016

**Population concernée** > habitants des 8 communes du canton de Clelles et les centres bourgs de Monestier de Clermont, Sinard, St-Martin de la Cluze, Avignonet



**Fin progressive de la collecte des déchets en porte à porte et mise en place des points de regroupements**



**Les habitants déposeront leurs sacs dans des bacs de 600 litres installés sur les points de regroupement existants ou nouvellement créés.**

2017

**Population concernée** > habitants des 28 communes du Trièves



**Progressivement, les bacs de 600 litres vont être remplacés par des containers semi-enterrés**



**Les habitants déposeront leurs sacs dans des containers semi-enterrés installés aux côtés de ceux destinés au tri, sur des points de regroupement réaménagés.**

## A SUIVRE SUR FACEBOOK

De nombreux acteurs de l'animation de notre village sont sur ce réseau social incontournable. C'est pour chacun de nous une manière des plus pratiques pour connaître leur actualité.

Alors connectez-vous !

### ESF

<https://www.facebook.com/esf.gresse.vercors>

### Remontées Mécaniques

<https://www.facebook.com/rm.gresseenvercors>

### Résidence Les Dolomites

<https://www.facebook.com/residence.lesdolomites>

### Office de Tourisme

<https://www.facebook.com/ot.gresseenvercors>

## NOUVEAU COMMERCE !

Fin Décembre, une toute nouvelle activité est proposée aux Dolomites.

Mélanie Vuilleumier, esthéticienne diplômée, a ouvert son propre salon, dans l'ancien local gendarmerie.

Soins, maquillage, épilations sont désormais accessibles sur notre commune sur RDV au 06.77.31.22.77.

Coup  
d'Éclat 

## EMPLOIS



### ESF GRESSE

Nous recherchons un/une **ASSISTANT(E) AU JARDIN D'ENFANTS** du 8/02 au 20/02 titulaire du BAFA.

Vous travaillerez avec un moniteur de ski diplômé.

Votre rôle sera de l'aider à l'animation et à la gestion du cours.

**URGENT** CV et lettre de motivation à [esf.gresseenvercors@orange.fr](mailto:esf.gresseenvercors@orange.fr)

### L'AUBERGE BUISSONNIÈRE EMPLOYÉ(E) POLYVALENT

Missions : ménage de chambres et communs, repassage.

Qualités requises :

consciencieux et rapide.

Bon sens de la relation client : amabilité et discrétion.

Du 2 février au 8 mars 2015

Temps partiel : 18h/semaine

2 jours de repos consécutifs par

semaine. 10 € net/ heure

Possibilité d'adaptation des horaires.



Candidature par mail [contact@buissonniere.fr](mailto:contact@buissonniere.fr)

## CALENDRIER DU TRIMESTRE

**DIMANCHE 18 JANVIER** Fête de la Neige et du Ski

**VENDREDI 30 JANVIER** 11H Inauguration de la Nouvelle Maison du Grand Veymont

**SAMEDI 31 JANVIER** Repas de Noël CCAS - MGV

**SAMEDI 7 FÉVRIER** Début des Vacances scolaires d'hiver

**MERCREDI 11 FÉVRIER** Spectacle Improloco / Jérôme Mattos

**MERCREDI 18 FÉVRIER** Spectacle The rocket tiger circus

**VENDREDI 20 FÉVRIER** Finale Nocturne du Balcon Est - ski nordique

**MERCREDI 25 FÉVRIER** Spectacle Le bal des marmots

**VENDREDI 27 FÉVRIER** Concert chorale Sinardoux

**MERCREDI 4 MARS** Spectacle Melkior Patrick, le Magicien des Enfants

**JEUDIS 12, 19, 26 FÉVRIER ET 5 MARS**

Descentes aux flambeaux

**CINÉMA** tous les mardis et vendredis à 17H30

[Programme sur www.gresse-en-vercors.fr](http://www.gresse-en-vercors.fr)

Toutes les animations mises en place pour les vacances scolaires sont consultables sur le site internet de la station et à l'Office de Tourisme !

# INVITATION

M. Alain ROUGALE, Maire,  
Le Conseil Municipal de GRESSE EN VERCORS

Ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration  
de la **MAISON DU GRAND VEYMONT**

**LE VENDREDI 30 JANVIER 2015 À 11 HEURES**

En présence de :

M. Richard SAMUEL, Préfet de l'Isère,  
Mme Marie-Noëlle BATTISTEL, Députée de l'Isère,  
M. Michel SAVIN, Sénateur de l'Isère

*Pour nous permettre de vous accueillir dans les meilleures conditions, nous vous remercions par avance de bien vouloir confirmer votre présence avant le 23 Janvier par email à [mairie@gresse-en-vercors.fr](mailto:mairie@gresse-en-vercors.fr)*

